



SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour :	
Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .	1
Allocution de M. Rüdiger von Wechmar, président provisoire, chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne	1
Point 106 de l'ordre du jour :	
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions	4
Point 3 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la trente-sixième session de l'Assemblée générale :	
a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
Point 4 de l'ordre du jour :	
Election du Président de l'Assemblée générale	4
Allocution de M. Ismat Kittani, président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale	4
Point 20 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	5

Président provisoire :

M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne**

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Allocution de M. Rüdiger von Wechmar, président provisoire, chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de président provisoire, qu'il me

soit permis, comme l'autorisent la coutume et la tradition, d'abuser de la patience de l'Assemblée pour la dernière fois afin de partager quelques idées en ce qui concerne nos travaux et l'Organisation des Nations Unies.

4. La trente-cinquième session a été une assemblée très laborieuse. C'est celle, parmi toutes les Assemblées qui ont eu lieu, qui a connu l'ordre du jour le plus long. Elle a entendu, l'automne dernier, le plus grand nombre d'orateurs qui aient jamais participé au débat général. Elle a vu plus de chefs d'Etat ou de gouvernement et de ministres des affaires étrangères au Siège des Nations Unies que jamais auparavant.

5. Une fois de plus, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance aux délégations des 154 Etats Membres qui ont honoré mon pays et moi-même en m'élisant à l'unanimité à la présidence l'année dernière.

6. Je voudrais également remercier tous les membres pour l'esprit de coopération qu'ils ont montré en de si nombreuses occasions et qui a tant facilité ma dure tâche.

7. Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général et son personnel dévoué sans lesquels je n'aurais su me montrer à la hauteur de mes fonctions dès le premier jour.

8. Hélas, notre trente-cinquième session de l'Assemblée générale a été également marquée par des déceptions, et ce principalement pour les nations du tiers monde mais aussi, j'en suis certain, pour un grand nombre de pays industrialisés.

9. La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, le problème de la Namibie, le lancement des négociations globales, les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea, le problème du Moyen-Orient sous tous ses aspects et tant d'autres problèmes attendent encore leur solution ou sont toujours dans l'impasse.

10. Dans certains domaines, le monde semble s'acheminer vers un conflit. C'est pourquoi je suis profondément troublé et c'est pourquoi j'adresse un appel pressant à tous les gouvernements pour qu'ils donnent la preuve tangible, au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, de leur volonté de préserver la paix et la sécurité.

11. Ne transposons pas les tensions existant entre l'Est et l'Ouest au tiers monde. Au contraire, il nous faut préserver l'esprit et les réalisations concrètes de la détente. Un relâchement de la tension entre les camps armés de l'Est et de l'Ouest non seulement bénéficierait à toutes les nations européennes, mais il serait également sans prix pour les pays en développement.

12. Nous sommes les témoins - presque désarmés - d'une accélération de la course aux armements. Les dépenses militaires engloutissent de plus en plus de ressources sans pour autant rendre le monde plus sûr. Cette année, plus de 500 milliards de dollars sont affectés à la fabrication d'armes perfectionnées et de matériel militaire. Si l'on mesure ces dépenses en kilos par personne, on constate qu'il y a plus de puissance explosive sur notre planète que de denrées alimentaires.

13. Une augmentation de l'assistance officielle au développement représentant seulement 5 p. 100 de ce chiffre

de 500 milliards de dollars suffirait à atteindre l'objectif fixé par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement afin d'aider les millions d'êtres humains qui vivent encore dans la misère et le dénuement.

14. La session extraordinaire consacrée au désarmement sera une nouvelle occasion, l'année prochaine, d'atteindre des objectifs réalistes et de mener des négociations pour faciliter la conclusion d'accords de fond afin d'arrêter, puis d'inverser, la course aux armements.

15. Aidons les pays les plus puissants, les Etats-Unis et l'Union soviétique, à revenir à la table de négociations. Je partage l'espoir de nombre d'entre nous de voir un jour ici, au Siège des Nations Unies, la reprise des négociations entre Washington et Moscou sur la question brûlante de savoir comment limiter les armements, particulièrement dans le domaine des armes stratégiques nucléaires. Une réunion au sommet des chefs d'Etat de l'Union soviétique et des Etats-Unis, si elle intervenait bientôt, renforcerait, à mon avis, notre recherche de la paix.

16. Une série de pourparlers sérieux, face à face, entre ceux qui tiennent en fin de compte la clef de la paix dans le monde contribuerait, sans aucun doute, à conjurer la menace du grondement des canons. Tout en étant pleinement conscient de la nécessité d'éviter de formuler des espoirs exagérés sur la concrétisation d'une telle rencontre au sommet, je crois que l'envergure du danger que représente la guerre nucléaire exige que l'on cherche remède au plus haut niveau.

17. Je comprends parfaitement que sans résultats tangibles dans les négociations sur une réduction équilibrée des armements, chaque camp s'efforce d'égaliser l'accroissement des armes que l'autre déploie. La sécurité des nations en Europe semble exiger cette protection et il faut donc que l'un des premiers devoirs de l'Organisation des Nations Unies soit de rompre ce cercle vicieux.

18. Le commerce pratiquement libre des armes à l'échelle internationale et le danger de conflit qu'il constitue sont une menace supplémentaire pour la paix et la sécurité. L'Organisation des Nations Unies doit donc non seulement consacrer une plus grande partie de son énergie et de son temps à l'instauration d'un climat de confiance et de mesures de désarmement, mais encore redoubler d'efforts pour créer un mécanisme plus efficace de maintien de la paix. Notre Charte contient suffisamment de dispositions pour accroître le rôle actuellement limité de l'ONU.

19. Une étape importante dans le maintien de la paix — au sens non militaire le plus large du terme — serait la restructuration concertée et ordonnée des relations économiques internationales par le biais de négociations globales. J'ai fait rapport assez longuement à l'Assemblée sur le sujet au cours de la séance de clôture de la trente-cinquième session¹, pour ne pas y revenir.

20. Mais ce serait manquer à mon devoir cependant que de ne pas lancer un nouvel appel pressant au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il s'efforce d'achever rapidement l'examen de cette question vitale qui dure depuis huit mois, pour qu'il reprenne les consultations et revienne à la table des négociations après la réunion de 22 chefs d'Etat ou de gouvernement du Nord et du Sud, qui se tiendra à Cancún le mois prochain.

21. Je suis certain que les Etats-Unis, dans leur étude de l'économie mondiale, ne manqueront pas de voir les avantages politiques mutuels qu'un système économique mondial stable aurait pour la coopération économique entre les nations basée sur le principe de la complète association.

22. Je partage pleinement le point de vue du Premier Ministre d'Australie, M. Malcolm Fraser, qui disait

récemment qu'il fallait prendre au sérieux cette réalité qu'est le Sud ou tiers monde; c'est une présence politique avec laquelle il faut compter sur la scène mondiale. Les changements au sein des institutions et des procédures internationales sont inévitables, disait-il. Il soulignait de plus que la question était de savoir si ces changements se feraient dans l'ordre, par la négociation ou s'ils seraient imposés par des troubles ou des conflits.

23. J'ajouterai à cela que lorsqu'il semble nécessaire d'avoir un lobby dynamique dans certaines capitales du monde pour les grands problèmes auxquels nous sommes confrontés, il me paraît regrettable qu'il y ait si peu de grands pays à faire de lobby pour le tiers monde en détresse. Il faut que cette assemblée demeure l'initiatrice des mesures tendant à soulager le sort de ces millions d'êtres humains qui ne profitent pas des avantages du monde moderne.

24. Durant mon mandat à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, j'ai eu la chance de constater l'efficacité et d'évaluer les travaux remarquables menés à bien par les programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées dans nombre de parties du monde. Je tiens à dire publiquement que tous font un travail exceptionnel dans leurs domaines de compétence respectifs. Mais, qu'il me soit permis — *pars pro toto* — de rendre un hommage particulier au Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD]. Cette institution qui bénéficie de 30 années d'expérience et des connaissances techniques spécialisées de tout le système des Nations Unies, apporte une contribution indispensable et spectaculaire aux efforts de développement des pays qu'elle sert.

25. Il y a moins de deux mois, le Conseil économique et social, par sa résolution 1981/59, réaffirmait « le rôle central du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de financement et de coordination des activités de coopération technique ». Et pourtant, en raison de l'échec de la communauté internationale qui ne parvient pas à atteindre les objectifs des contributions volontaires approuvés par l'Assemblée [résolution 35/83], situation encore compliquée par les fluctuations imprévisibles des taux de change, les fonds dont dispose le PNUD sont — c'est le moins qu'on puisse dire — eux-mêmes imprévisibles alors que les très importantes tâches qu'il doit mener à bien dans les cinq années à venir en dépendent.

26. Les gouvernements — tous les gouvernements — ont la lourde responsabilité de donner à cette institution qui a fait ses preuves et qu'ils ont eux-mêmes créée, les ressources dont elle a besoin pour poursuivre l'effort de développement international. J'adresse en conséquence un appel pressant à tous les gouvernements pour qu'ils accroissent leurs contributions à ce mécanisme unique de coopération internationale de même qu'aux autres programmes et institutions des Nations Unies qui tous connaissent des revers en raison des fluctuations des taux de change.

27. Alors que le dialogue Nord-Sud s'intensifie, il serait d'une tragique ironie que la vitalité de l'un des instruments les plus efficaces de cette coopération Nord-Sud, que la communauté internationale a créée, soit menacée, voire amoindrie.

28. A propos de l'appui nécessaire qu'il faut donner aux institutions spécialisées des Nations Unies, je voudrais attirer l'attention sur le point suivant : depuis sept ans que je représente mon pays, j'ai été invité à de nombreuses réceptions organisées par mes collègues ou par des délégations. J'ai moi-même été l'hôte de telles réceptions et me suis demandé si les fonds ainsi dépensés n'auraient pas été mieux utilisés au service de tant d'êtres humains, notam-

ment des enfants, qui souffrent de la faim et de la maladie.

29. Saviez-vous qu'un dollar donné au FISE suffit à vacciner 50 enfants contre la tuberculose? Saviez-vous que 500 dollars peuvent acheter l'équipement et les médicaments pour une pharmacie de village et que 3 500 dollars — soit une fraction du coût d'une réception importante — permettraient de créer un dispensaire qui desservirait une population d'environ 100 000 personnes et comprendrait les instruments de clinique, de chirurgie et de diagnostic de base, de même que les médicaments les plus vitaux?

30. Nous pourrions donc entamer une compétition entre Etats Membres pour donner une partie des fonds que nous consacrons à ces réceptions au FISE ou à d'autres programmes humanitaires des Nations Unies tels que celui du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Président temporaire montrera l'exemple en faisant lui-même un don dans ce sens.

31. Je voudrais maintenant parler du travail de notre assemblée. Alors que je jette un regard sur le passé avec fierté et reconnaissance, je dois dire, après cette expérience de 12 mois, que certaines choses laissent à désirer. Il y a même parfois lieu de s'inquiéter, voire de se plaindre.

32. Notre assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies si vous préférez, est sur le point d'étouffer sous le poids des résolutions, des réunions, des organes subsidiaires et de la documentation, en bref, c'est à un véritable éléphantiasis qu'il faut s'attaquer par une thérapie chirurgicale radicale qui sortira le malade de son état critique.

33. J'illustrerai mon propos de quelques exemples concrets.

34. Le nombre total d'heures consacrées par l'Organisation des Nations Unies en 1980 à ses réunions au Siège et à Genève représente 1 170 journées entières. L'année dernière, la session plénière de l'Assemblée générale et ses principales commissions ont perdu 168 heures de temps de réunion, soit une semaine entière, simplement parce que les séances commençaient en retard.

35. Du mois de septembre au mois de décembre, période durant laquelle a siégé l'Assemblée générale à l'occasion de sa trente-cinquième session, on a imprimé près de 236 millions de pages de documents au Siège. Mises bout à bout, cela représenterait 33 000 kilomètres, soit les quatre cinquièmes de l'équateur. Tous les documents publiés en 1980 à New York et à Genève représentent environ un milliard de marks ou encore, mis bout à bout, 270 000 kilomètres. Quant à la production de deux années, elle nous permettrait d'atteindre la lune.

36. On a établi des comptes rendus analytiques pour les 354 réunions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Ils ont représenté 4 602 journées de travail pour le personnel. Le prix moyen pour un de ces comptes rendus, donc pour une réunion, est de l'ordre de 3 648 dollars. Une page de compte rendu analytique s'élève à un montant plus élevé que le revenu annuel par habitant des pays les moins développés.

37. Qu'on me comprenne bien, lorsque je mets à nu certains des maux dont souffre notre organisation; je le fais parce que je crois passionnément en les Nations Unies. Je sais bien qu'en ce faisant je tends la perche à ceux qui dénigrent l'Organisation. Mais ne continueraient-ils pas de le faire de toute façon? Ce que je veux, c'est un changement. Nous sommes les responsables de ce mal, vous et moi. Je souhaite notre réussite. Je veux que l'Organisation des Nations Unies soit renforcée et utile. Pour être forts, nous devons être efficaces, nous attacher aux priorités et limiter les dépenses. Comment pourrions-nous faire face

aux crises de ce monde, si nous ne pouvons même pas gérer nos propres affaires? Nous devons examiner sérieusement la situation pour découvrir où faire des économies et où réduire l'avalanche quotidienne de documents au strict minimum. L'austérité me paraît s'imposer si nous voulons éviter de nous noyer dans une mer de papier.

38. Je reconnais que, ces dernières années, nous avons progressé dans la rationalisation des travaux de l'Assemblée. Grâce à une coopération constructive et fructueuse, quelques modestes réformes ont été introduites. Néanmoins, il est évident qu'avec l'augmentation constante du nombre des Membres, l'allongement de notre ordre du jour et le volume croissant de la documentation, il reste encore beaucoup à faire.

39. Qu'il me soit permis de faire une proposition concrète. En réfléchissant à ce qu'il serait possible de faire pour s'atteler efficacement à la solution de ces problèmes de manière permanente, je suggère que les cinq présidents les plus récents de l'Assemblée générale, qui représenteraient les différentes régions géographiques, tiennent une réunion annuelle. L'objectif de cette réunion consisterait pour ces anciens présidents à examiner les méthodes en cours en fonction de leur expérience afin de faire des recommandations visant à les améliorer. Ce « Conseil de présidents » pourrait coopérer très étroitement avec le Secrétaire général de notre organisation. Il est regrettable en effet que l'on n'ait pas jusqu'à présent fait appel à l'expérience des anciens présidents lorsqu'il s'agit de revoir la façon dont nous pouvons améliorer davantage les résultats de nos fonctions législatives. Et je crois que cette suggestion permettrait assez facilement de remédier à cette lacune.

40. L'Assemblée pourrait également envisager de demander au Conseil des cinq présidents de suggérer d'autres mesures propres à donner plus de vigueur à l'Organisation. Il existe évidemment de nombreux groupes d'experts dont les études et les recommandations sont à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, il n'existe aucun système permettant de faire appel à la précieuse expérience personnelle de ceux qui ont présidé les travaux de l'Assemblée et d'en faire bénéficier tous les Membres.

41. Un autre de mes soucis est celui de la non-application des résolutions de l'Assemblée générale. Nous avons constaté une amélioration à propos du nombre des résolutions adoptées sans vote, c'est-à-dire par consensus. Au cours des 10 dernières années, ce nombre est passé, de façon spectaculaire, de 35 à 59 p. 100. Mais ce qui est également remarquable, c'est que certains Etats Membres n'appliquent pas pleinement les résolutions qu'ils ont eux-mêmes votées.

42. Il est facile de tenir l'Organisation des Nations Unies — en tant qu'institution — responsable de tels échecs. Mais il conviendrait plutôt de blâmer les gouvernements des Etats Membres. Ce que le monde attend de ses dirigeants et particulièrement de ceux qui sont à la tête des Etats les plus puissants, c'est qu'ils manifestent une hauteur de vues et agissent avec compassion, volonté et dévouement. Nous avons parlé bien souvent de la nécessité d'une volonté politique. Il est temps d'agir et de faire preuve de cette volonté politique. Demain il sera peut-être trop tard.

43. Qu'il me soit permis de terminer ces observations en citant les vers d'un théologien du XVIII^e siècle. Il s'agit d'une prière qui, je l'espère, nous guidera tout au long de la trente-sixième session de l'Assemblée générale :

« Que Dieu nous accorde la sérénité d'accepter ce que nous ne pouvons changer, le courage de changer ce que nous pouvons changer, et la sagesse de comprendre la différence entre les deux. »

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

44. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais, conformément à l'usage, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/36/502 qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général et dans laquelle il informe l'Assemblée qu'un Etat Membre est en retard dans le versement de sa contribution aux Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente-sixième session de l'Assemblée générale :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

45. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur stipule que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

46. En conséquence, je propose que, pour la trente-sixième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Niger, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas et Union des Républiques socialistes soviétiques.

47. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que les pays dont je viens de citer le nom sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé (décision 36/301).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président de l'Assemblée générale

48. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

49. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret. Il n'est pas fait de présentation de candidatures. Je voudrais rappeler que, conformément à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président doit être originaire d'un Etat d'Asie.

50. La distribution des bulletins de vote est en cours. Je prie les représentants de n'utiliser que ces seuls bulletins et de n'y inscrire que le nom du candidat pour lequel ils votent. Les bulletins contenant plus d'un nom seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président provisoire, M. La Rocca (Italie), M. Gonzáles Arias (Paraguay) et M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	152
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	151
Abstentions :	1
Nombre de votants :	150
Majorité requise :	76

Nombre de voix obtenues :

M. Kittani (Iraq).....	64
M. Kaiser (Bangladesh).....	46
M. Koh (Singapour)	40

51. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Comme on l'a constaté, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise des deux tiers au cours du premier tour de scrutin. Par conséquent, conformément à l'article 93, l'Assemblée va procéder à un deuxième tour de scrutin qui sera limité aux deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix : M. Kittani de l'Iraq, et M. Kaiser du Bangladesh. Je prie les représentants de n'utiliser que les bulletins en cours de distribution et d'y inscrire le nom de la personne — et non du pays — pour laquelle ils souhaitent voter. Tout bulletin qui portera un nom autre que celui de M. Kittani ou de M. Kaiser sera déclaré nul.

Sur l'invitation du Président provisoire, M. La Rocca (Italie), M. Gonzáles Arias (Paraguay) et M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	152
Bulletins nuls :	6
Bulletins valables :	146
Abstentions :	0
Nombre de votants :	146
Nombre de voix obtenues :	
M. Kaiser (Bangladesh).....	73
M. Kittani (Iraq).....	73

52. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous trouvons dans une situation unique. L'article 93 du règlement intérieur stipule : « Si au deuxième tour il y a partage égal des voix et si la majorité est requise, le Président décide entre les candidats en tirant au sort. » Je vais donc procéder de la sorte.

Le Président provisoire procède au tirage au sort.

53. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : Son nom ayant été tiré au sort, M. Ismat Kittani de l'Iraq, est élu président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Ismat T. Kittani (Iraq) est élu président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale (décision 36/302).

54. J'adresse mes sincères félicitations à M. Kittani et l'invite à venir assumer la présidence.

M. Kittani (Iraq) prend la présidence.

Allocution de M. Ismat Kittani, président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale

55. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements aux membres de l'Assemblée pour l'honneur qu'ils m'ont fait, pour la marque de confiance qu'ils ont exprimée à l'égard de mon pays et de ma personne, en m'éliasant président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Qu'ils soient assurés que je ferai tout pour me montrer digne de cette confiance et pour servir l'Assemblée générale au mieux de mes modestes ressources.

56. J'ai le grand plaisir, au nom de l'Assemblée et en mon nom personnel d'exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance à M. Rüdiger von Wechmar pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant son mandat à la présidence de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, des sessions extraordinaires qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée et pour les fonctions sans précédent qu'il a dû assumer à cette occasion.

57. En tant que représentant asiatique à ces hautes fonctions, je suis très heureux de voir parmi nous le général

Rómulo, ministre des affaires étrangères des Philippines, président du Conseil de sécurité pour la quatrième fois et premier président de l'Assemblée générale à venir du continent asiatique.

58. En même temps, c'est avec tristesse que je pense à la disparition du dernier Asiatique qui ait présidé l'Assemblée générale, le regretté Shirley Amerasinghe. L'histoire se souviendra de sa contribution inestimable au travail de l'Organisation, surtout dans le domaine du droit de la mer.

59. Il y a deux jours, en relisant avec soin les discours d'ouverture de mes 10 prédécesseurs à la présidence de l'Assemblée générale, j'ai constaté qu'il était d'usage, en parlant des points de l'ordre du jour, de faire certains commentaires. Mais je ne crois pas devoir suivre leur exemple et faire un long sermon à l'Assemblée. Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux que nous nous mettions tous au travail pour que cette session soit une session laborieuse, une session de mise en œuvre plutôt qu'une session consacrée à des déclarations répétitives et à de longues résolutions. Chacun sait que la plupart des importantes questions inscrites à l'ordre du jour ont déjà été traitées à fond et que de nombreuses résolutions ont été adoptées à leur sujet d'année en année.

60. L'Assemblée générale n'est pas à court de résolutions; elle a davantage besoin de s'engager à l'égard des résolutions qu'elle a adoptées; elle a besoin de s'efforcer de faire appliquer ces résolutions, qui doivent devenir des actes concrets mis au service des principes et des objectifs des Nations Unies.

61. Par exemple, avons-nous besoin d'une nouvelle résolution concernant les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris leur droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sous la conduite de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]?

62. Avons-nous besoin d'adopter de nouvelles résolutions, de faire des études, des plans pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par le régime d'*apartheid*, pour se débarrasser de l'occupation étrangère et permettre à la Namibie de décider librement de son sort et de préserver son intégrité territoriale?

63. En un moment où les résolutions relatives au désarmement s'accumulent, nous voyons s'amorcer une nouvelle course aux armements nucléaires alors que les sommes consacrées aux dépenses militaires sont près d'atteindre le chiffre annuel de 600 milliards de dollars, soit un montant qui a doublé au cours des cinq dernières années.

64. N'avons-nous pas épuisé la question du nouvel ordre économique international sous la forme d'études, de conférences et de résolutions? Combien de temps attendrons-nous avant d'agir de manière positive et réaliste pour donner effet à certaines de nos décisions? A cet égard je m'engage à faire des efforts tout particuliers afin de trouver des solutions pratiques visant au succès des négociations globales de façon à réaliser les objectifs du nouvel ordre économique international.

65. La nécessité urgente de ces questions vitales et d'autres questions figurant à l'ordre du jour exige que se manifeste un minimum de volonté politique, basée sur la bonne volonté et l'examen attentif des intérêts partagés de la communauté internationale, en vue de réaliser les objectifs énoncés dans les résolutions de cette organisation.

66. La convocation de la présente session de l'Assemblée générale coïncide avec le vingtième anniversaire de deux événements historiques importants: le premier étant la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade, et le second l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolu-

tion 1514 (XV) relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

67. L'Assemblée générale se réunit également à un moment où les relations internationales traversent une période critique. Au lieu de la détente, nous sommes témoins d'un retour à l'odieuse politique de la guerre froide. Au lieu du progrès dans le domaine du désarmement, nous assistons à une nouvelle et dangereuse course aux armements. Et au lieu du nouvel ordre économique international et d'un droit de la mer équitable nous voyons un affaiblissement de la volonté politique nécessaire pour assurer la mise en œuvre des résolutions sur lesquelles nous sommes tous d'accord. De plus, la plupart des problèmes politiques brûlants attendent encore d'être résolus en dépit des nombreuses résolutions adoptées.

68. Engageons-nous résolument à travailler ensemble au lieu de nous contenter de parler, de manière que cette session soit un succès et pour contribuer de manière active à une réduction de la tension internationale, à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde et à la solution des problèmes économiques et politiques.

69. Enfin, qu'il me soit permis de faire une remarque personnelle. J'ai passé plus d'un quart de siècle à travailler à l'Organisation en tant que représentant de mon pays, l'Iraq, ainsi qu'au Secrétariat. Ces liens durables ont augmenté ma confiance dans les principes et les buts de l'Organisation. Ils m'ont apporté la conviction profonde que le mouvement des pays non-alignés, dont les membres constituent la majorité des Membres des Nations Unies et dont les principes et les buts rejoignent ceux de l'Organisation, représente le seul moyen de réaliser nos aspirations.

70. Je m'engage, en tant que président de l'Assemblée générale, à me laisser guider par ses nobles principes et objectifs humains. En conduisant nos travaux, je ferai appel à la coopération des Vice-Présidents et de M. Kurt Waldheim, le Secrétaire général, avec lequel, comme les membres le savent, j'ai travaillé étroitement pendant un certain nombre d'années. Toutes ces ressources seront mises au service de cette assemblée.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

71. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Conformément à la procédure suivie dans le passé, j'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner la recommandation positive du Conseil de sécurité concernant l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies.

72. Cette procédure spéciale a été précédemment appliquée afin de permettre aux Etats dont le Conseil de sécurité recommande l'admission à notre organisation, si l'Assemblée générale donne une suite favorable à leur demande, de participer dès le début aux travaux de la session. S'il n'y a pas d'objections nous procéderons ainsi.

Il en est ainsi décidé.

73. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies, comme l'indique le document A/36/368. A cet égard, un projet de résolution a été présenté [A/36/L.1]. En plus des pays dont le nom figure dans ce document, les pays suivants se sont portés coauteurs de ce projet de résolution: République centrafricaine, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Pakistan, Sierra Leone et Trinité-et-Tobago [A/36/L.1/Add.1]. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation?

Le projet de résolution est adopté (résolution 36/1).

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare la République de Vanuatu admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République de Vanuatu est conduite à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

75. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de souhaiter aujourd'hui la bienvenue à un nouveau Membre des Nations Unies, la République de Vanuatu, représentée aujourd'hui parmi nous par M. Walter Lini, premier ministre de Vanuatu.

76. L'admission d'un nouveau Membre aux Nations Unies est toujours un sujet de fierté et de joie pour la communauté mondiale. Le nombre des Membres des Nations Unies a déjà plus que triplé depuis le début et notre organisation est près de devenir universelle. La participation d'un grand nombre de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour donner une perspective globale aux différents problèmes et pour créer une volonté commune de les résoudre.

77. L'admission d'un nouveau pays, ancien territoire colonial, est pour nous une occasion particulièrement heureuse, puisque l'Organisation des Nations Unies a affirmé de manière réitérée le droit inaliénable des peuples coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dont nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'adoption, comme je le disais tout à l'heure.

78. Vanuatu est un petit pays, mais il peut faire beaucoup pour contribuer à la coopération et au développement dans le Pacifique sud et, j'en suis certain, aux travaux de la communauté internationale dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

79. Je suis certain de traduire les sentiments de tous les Etats Membres des Nations Unies en exprimant notre satisfaction de l'admission de la République de Vanuatu à notre organisation.

80. Plusieurs représentants ont exprimé le désir de prendre la parole à cette occasion. Je vais maintenant la leur donner.

81. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant de traiter du point inscrit à notre ordre du jour, je tiens à vous exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Votre pays et le mien sont unis par des liens qui remontent loin dans l'histoire, et vous et moi sommes liés par une amitié de longue date. Ma délégation ne doute point que vous saurez mener nos délibérations avec une force d'âme et un grand talent diplomatique.

82. Je voudrais aussi exprimer les remerciements les plus chaleureux de la délégation du Royaume-Uni à votre prédécesseur, le baron von Wechmar. Il vient d'un pays associé au mien dans la Communauté européenne des Dix, et ce fut pour nous tous source de grande fierté qu'il ait assumé la présidence de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée. Il a été un Président dynamique et direct tout au long d'une année exceptionnellement chargée de délibérations au sein de l'Assemblée, et la considération que nous lui portons tous s'est, je crois, le mieux exprimée dans la réception qui lui a été offerte hier soir à la clôture de la précédente session. Nous lui adressons, ainsi qu'à son épouse, nos meilleurs vœux de bonheur et de succès dans les fonctions particulièrement brillantes qu'il va bientôt assumer.

83. Au mois de juillet dernier, j'ai eu le grand plaisir de prendre part aux délibérations du Conseil de sécurité qui

ont abouti à la recommandation unanime de l'admission de Vanuatu à notre organisation. Aussi, suis-je particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue dans cette salle, maintenant que l'Assemblée générale a entériné cette recommandation, au Premier Ministre de Vanuatu, M. Walter Lini, et à l'ambassadeur de Vanuatu, M. Barak Sope.

84. Comme les Membres des Nations Unies le savent, la voie de l'indépendance n'a guère été facile pour Vanuatu. Le legs historique du territoire est riche mais complexe, et le peuple de Vanuatu n'a pas pu avancer aussi vite qu'il l'eût souhaité vers une autodétermination complète. Toutefois, avec la formation d'un gouvernement d'unité nationale en décembre 1978, la voie a été tracée et la Conférence constitutionnelle tenue en décembre 1979 a adopté à l'unanimité pour le territoire une constitution d'indépendance. Les élections qui ont eu lieu à la suite de cette conférence ont fait l'objet d'une mission d'observation des Nations Unies dirigée par l'ambassadeur Vunibobo, alors représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies. M. Lini a été choisi dans cette élection, à une majorité écrasante, pour conduire le territoire à l'indépendance. Ce fut bien sûr, pour nous et pour nos partenaires français dans le condominium, un jour de fierté, et il en fut de même pour la population de Vanuatu, lorsque l'indépendance fut proclamée dans la paix et dans l'unité le 30 juillet 1980.

85. Vanuatu tire sa force et sa richesse de la diversité de ses traditions, et nous sommes certains que son peuple continuera d'édifier des liens solides d'amitié et de coopération avec la France et le Royaume-Uni. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à Vanuatu en sa qualité de quarantième Etat parmi les partenaires du Commonwealth à devenir Membre des Nations Unies, et nous reconnaissons aussi son rôle en tant que membre du forum du Pacifique sud et de la communauté francophone.

86. Vanuatu est le 155^e Membre de notre organisation, et il y apporte toute une gamme de perspectives et d'expériences dont nous bénéficierons tous. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec M. Lini et sa délégation, en tant que vieux amis auxquels nous unissent tant de liens étroits qui nous sont chers et aussi en tant que nouveaux collègues devant la même tâche qui consiste à favoriser les objectifs et les idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

87. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes très chaleureuses félicitations pour votre élection à la haute charge qui vient de vous être confiée et de former des vœux très sincères pour le plein succès de votre mission.

88. Vous représentez un pays avec qui la France se félicite d'entretenir des liens de solide amitié et qui n'ont cessé de se développer. Votre réputation au sein de notre organisation est bien établie; vos brillantes qualités sont connues de tous, et nous ne doutons pas que vous conduirez nos travaux, comme vous l'avez indiqué dans votre discours inaugural, avec le souci de faire prévaloir les solutions réalistes et, en toutes circonstances, les intérêts de la communauté internationale.

89. Je veux aussi adresser mes remerciements et mes félicitations à votre prédécesseur, M. von Wechmar, qui s'est montré pendant une année un président extraordinairement capable, dévoué, attentif et impartial. Je veux lui dire combien, en tant que membre de la Communauté, nous sommes fiers de ce qu'il a accompli. Je lui adresse aussi mes vœux très amicaux pour la suite d'une carrière particulièrement brillante.

90. Au cours de sa réunion du 8 juillet 1981 [229]^e séance], le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la

résolution 489 (1981) recommandant l'admission de la République de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies.

91. Cette assemblée vient de se prononcer sur cette recommandation. Aussi, ma délégation est-elle heureuse que cette enceinte ait accueilli également à l'unanimité la candidature de la République de Vanuatu comme Membre de l'Organisation.

92. Aujourd'hui maître de son destin, Vanuatu est bien connu de la France.

93. Il y a près d'un siècle, la France et le Royaume-Uni entraient en contact avec les populations de cet archipel du Pacifique qui devait devenir le Condominium des Nouvelles-Hébrides, avant d'accéder à l'indépendance en 1980. Tout au long de cette période, nos trois peuples ont entretenu un dialogue qui, j'en suis persuadé, se poursuivra à l'avenir.

94. Si j'ai évoqué la période condominium, c'est pour mieux faire ressortir l'originalité du nouvel Etat de Vanuatu : héritier de deux traditions culturelles, la culture mélanésienne et la culture européenne, Vanuatu se distingue, en outre, par un bilinguisme qu'il a tenu à inscrire dans sa constitution. Respectueux de leurs traditions, mais aussi soucieux de se développer davantage, les habitants qui y vivent sont, à juste titre, fiers de leur pays.

95. Il n'est pas besoin de souligner pour la communauté internationale l'importance de la naissance de ce nouvel Etat, qui devrait être le 155^e à entrer dans notre organisation. Celle-ci a d'ailleurs été régulièrement informée du processus qui a conduit, ces dernières années, les Nouvelles-Hébrides à la pleine souveraineté. A cet égard, je rappelle que l'Assemblée générale avait envoyé, au mois de novembre 1979, une mission dans le territoire, conduite par M. Vunibobo, ancien représentant permanent de Fidji. Celui-ci, avec un talent et une objectivité auxquels je tiens à rendre encore une fois hommage, avait ainsi pu rendre compte à notre assemblée des conditions dans lesquelles s'étaient déroulées les élections législatives préluant à l'accession à l'indépendance.

96. Comme le Royaume-Uni, la France s'est attachée à respecter rigoureusement la volonté exprimée par les populations. Notre communauté internationale ne peut en effet vivre en paix que si chaque Etat est en mesure de déterminer ses objectifs et de choisir le type de société qui lui convient. Mon pays souhaite poursuivre et développer avec le nouvel Etat des relations harmonieuses. Celles-ci sont fondées sur des engagements souverainement consentis. Je veux parler des Accords de coopération signés le 10 mars 1981, qui définissent, dans l'intérêt mutuel et le respect des droits de chacun, la coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et Vanuatu. Je voudrais enfin rappeler l'importance que nous attachons à la déclaration commune des deux gouvernements, qui porte notamment sur les assurances données à ceux de leurs ressortissants résidant dans l'un ou l'autre Etat.

97. Je voudrais enfin, au nom de la France, saluer aujourd'hui les dirigeants de la République de Vanuatu, présents dans cette salle, en particulier, le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Walter Lini. Je tiens à lui transmettre mes vœux de réussite et de succès. Qu'il soit assuré de notre volonté de maintenir, dans le plein respect de la souveraineté de chacun, l'esprit de solidarité bien nécessaire à notre époque.

98. Je souhaite la bienvenue à la République de Vanuatu, 155^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

99. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va parler au nom des pays d'Afrique.

100. M. BEDJACUI (Algérie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous présenter, au

nom de l'ensemble du Groupe des Etats d'Afrique, que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Permettez-moi, à cette occasion, de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de l'immense tâche et de la haute charge que vient de vous confier l'Assemblée générale.

101. Le choix qui vous a porté, vous, homme de cœur et d'esprit, vous, le diplomate de talent, à la présidence de notre assemblée — dont vous connaissez si admirablement les rouages — nous réjouit profondément. L'hommage qui vous est ainsi rendu s'apparente tout à la fois à une manifestation d'appréciation de vos inestimables qualités personnelles et à un gage de succès de nos travaux, puisque aussi bien votre grande expérience et votre connaissance des Nations Unies vous ont amplement préparé à votre haute fonction.

102. C'est également un hommage rendu à l'Iraq, pays frère, membre du Mouvement des pays non alignés, qui, depuis leur émergence sur la scène internationale, mènent une action persévérante pour la consécration des idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

103. Vous prenez aujourd'hui la relève de M. Rüdiger von Wechmar, qui a su, avec habileté, avec talent, remplir admirablement, scrupuleusement son mandat au cours d'une session et d'une intersession aussi éprouvantes que chargées, marquant ainsi, une année durant, de sa forte empreinte et de son attachante personnalité la vie de notre organisation. Il mérite la reconnaissance de l'ensemble de la communauté internationale pour ses efforts persévérants dans la solution de problèmes majeurs, politiques ou économiques, de notre temps. Nos vœux l'accompagnent dans son nouvel horizon diplomatique, au service de son pays.

104. Le Groupe des Etats d'Afrique a quelque titre pour se réjouir d'accueillir au sein de la grande famille des Nations Unies Vanuatu, pays qui, pour être géographiquement éloigné de l'Afrique, n'en est pas moins très proche par le destin commun assumé. Avec elle, Vanuatu redécouvre la lumière d'une histoire trop longtemps contrariée.

105. L'admission de Vanuatu comme 155^e Etat Membre des Nations Unies rapproche notre organisation de l'universalité et confirme le rétrécissement de l'aire de la domination coloniale et raciale dans le monde. De la même manière, cette admission symbolise l'irréversibilité du vaste mouvement de libération des peuples et annonce, pour les peuples encore dominés en Afrique et dans le monde, que la jouissance et l'exercice du premier de leurs droits, leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, ce don de Dieu dont nul ne peut indéfiniment les spolie, ne sauraient plus tarder.

106. Pour nous, Africains, c'est trop peu que de souhaiter une fraternelle et chaleureuse bienvenue à la délégation de Vanuatu que nous assurons de notre coopération et de l'entière disponibilité de nos pays respectifs. Je suis persuadé qu'elle saura puiser dans les valeurs propres de son peuple, dont elle répercutera ici les aspirations profondes, la sagesse, l'engagement et la détermination qui lui feront assumer pour sa part une partie du combat du tiers monde pour l'avènement d'un ordre international juste et équitable.

107. Pour ce faire, la délégation de Vanuatu n'arrive pas désarmée. Forte d'une expérience de lutte, mue par un esprit ouvert au dialogue comme elle l'est généreusement sur le reste du monde entier, Vanuatu, cette terre ancienne, appelée de tout temps par ses habitants, « Terre de Dieu », saura trouver dans cette enceinte universelle le cadre de la solidarité naturelle propre à féconder sa contribution à la solution des problèmes de notre temps.

108. Bienvenue donc à cette « Terre de Dieu » enfin reprise par ses fils!

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, qui va parler au nom des pays d'Asie.

110. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation de l'anglais*]: Tout d'abord, au nom des États Membres du Groupe des États d'Asie, et en sa qualité de Président de ce groupe pour ce mois-ci, la délégation mongole voudrait saisir l'occasion, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection au poste important de Président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

111. Je félicite également le Président sortant, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui a exercé ses fonctions avec succès et qui a mené de manière remarquable les travaux de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale ainsi que les débats de la huitième session extraordinaire d'urgence.

112. Au nom du Groupe des États d'Asie, ma délégation a l'honneur et le plaisir de féliciter sincèrement et d'accueillir chaleureusement la délégation de la République de Vanuatu, pays frère de notre région. Par son intermédiaire, nous félicitons le Gouvernement et le peuple de Vanuatu à l'occasion de l'heureuse admission de leur pays aux Nations Unies. L'admission de Vanuatu aux Nations Unies représente un pas de plus vers l'application du principe de l'universalité de l'Organisation.

113. Les membres du Groupe des États d'Asie souhaitent au peuple de Vanuatu de connaître un plein succès dans son développement national indépendant. Ils lui souhaitent aussi prospérité et progrès social. Nous souhaitons également que la délégation de Vanuatu participe pleinement et avec succès aux activités des Nations Unies. Nous sommes certains que Vanuatu contribuera positivement à l'œuvre de l'Organisation pour l'aider à réaliser ses nobles objectifs.

114. Les membres du Groupe des États d'Asie se félicitent de la proclamation de l'indépendance de la République de Vanuatu et de son admission dans la famille des nations, parce qu'ils y voient une nouvelle victoire et la réaffirmation des droits sacrés des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et un témoignage de plus de la nature irréversible du processus continu de décolonisation. Nous sommes certains que l'heure est proche où les autres peuples encore privés de leur droit à l'indépendance et à l'autodétermination exerceront pleinement leur droit inaliénable à l'autodétermination et deviendront des membres à part entière de la famille des nations, et que nous serons bientôt témoins de moments tout aussi heureux et émouvants que celui que représente aujourd'hui l'admission de la République de Vanuatu aux Nations Unies.

115. En félicitant la République de Vanuatu et en lui souhaitant une chaleureuse bienvenue, je veux l'assurer qu'elle recevra aux Nations Unies la pleine collaboration et l'amitié des membres du Groupe des États d'Asie.

116. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, qui va parler au nom des États d'Europe orientale.

117. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*]: Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement, au nom du Groupe des États d'Europe orientale, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos hautes fonctions.

118. J'ai l'honneur d'exprimer également notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, le Président de la

trente-cinquième session de l'Assemblée générale et de la huitième session extraordinaire d'urgence, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de ces deux sessions. Ses talents diplomatiques et son dynamisme ont indubitablement exercé une profonde influence sur les travaux de ces sessions.

119. En tant que président du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai l'honneur et le plaisir de féliciter chaleureusement la délégation de la République de Vanuatu à l'occasion de son admission aux Nations Unies. Nous sommes certains que le jeune État de Vanuatu saura s'acquitter dignement de ses obligations de Membre de l'Organisation mondiale.

120. C'est avec un sentiment de satisfaction particulier que nous notons que l'admission aux Nations Unies de la République de Vanuatu représente un pas de plus sur la voie de l'élimination totale de la domination coloniale dans le monde et donc vers la mise en œuvre de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

121. Les membres du Groupe des États d'Europe orientale ont toujours été fermement pour la pleine réalisation des objectifs de cette déclaration et continueront d'agir dans ce sens. A cet égard, je rappelle que les deux tiers des États qui sont actuellement Membres des Nations Unies ne sont devenus Membres de l'Organisation qu'après sa création. L'admission de la République de Vanuatu au sein de l'Organisation nous rapproche de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

122. Depuis son accession à l'indépendance, la République de Vanuatu s'est efforcée de surmonter les lourdes conséquences du legs colonialiste et elle aborde maintenant un nouveau chapitre de son histoire. Nous souhaitons au peuple de la République de Vanuatu de prospérer et de renforcer sa souveraineté et son indépendance.

123. Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à assurer la délégation de cette république de notre intention bien arrêtée de coopérer avec elle à la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

124. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*): Je donne la parole au représentant du Honduras, qui va parler au nom du Groupe des États d'Amérique latine.

125. M. CARIÁS ZAPATA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom du Groupe des États d'Amérique latine, de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Nous connaissons votre vaste expérience des questions des Nations Unies et nous savons le rôle important que joue votre pays dans les activités de l'Organisation. C'est pourquoi nous ne doutons pas du succès de votre présidence et nous vous donnons l'assurance de notre entière coopération dans l'exercice de vos hautes fonctions.

126. Nous voulons également saluer et féliciter M. Rüdiger von Wechmar, qui, en tant que président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, s'est distingué par son dévouement et son énergie lors de l'examen des questions complexes de l'ordre du jour.

127. Les pays d'Amérique latine souhaitent adresser une cordiale bienvenue, par mon entremise, au nouvel État Membre de Vanuatu, dont l'admission vient d'être approuvée par l'Assemblée générale, suivant la recommandation faite par le Conseil de sécurité au mois de juillet. Vanuatu accède à l'indépendance à la satisfaction générale, non seulement des pays qui sont ses voisins immédiats, mais de toute la communauté internationale, qui voit dans son admission les prémices d'une contribu-

tion favorable à la paix et au développement de la coopération économique.

128. En tant qu'Etat archipel, Vanuatu pourra, en outre, nous aider, grâce à son expérience, à mieux comprendre les problèmes que pose l'utilisation de la mer et de ses ressources. En tant que pays qui vient de parvenir à l'indépendance, après avoir été un condominium franco-britannique, il saura nous apporter, outre les valeurs de sa propre culture, celles héritées des deux autres civilisations, enrichissant ainsi le creuset de culture que sont les Nations Unies.

129. Les Etats d'Amérique latine ont beaucoup d'intérêts en commun avec Vanuatu et ils essaieront de les développer davantage encore. A l'occasion de l'arrivée de sa délégation aux Nations Unies, nous tenons à dire que nous sommes convaincus que ces liens d'amitié se refléteront dans des réalisations faites au bénéfice mutuel de nos pays.

130. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Danemark qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

131. M. ULRICHSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, de vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions de président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis bien des années, nous apprécions vos qualités humaines et personnelles qui ont été si visiblement démontrées dans les efforts que vous avez exercés dans le cadre de l'Organisation et dans votre sollicitude à son égard. Les qualités professionnelles dont vous avez fait preuve en traitant les problèmes internationaux et votre connaissance profonde de l'Organisation sont un gage de succès.

132. En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur et le grand plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à Vanuatu aux Nations Unies, dont il devient le 155^e Etat Membre. Le Groupe des pays au nom desquels je parle s'est félicité de la demande d'admission de Vanuatu. L'universalité est l'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de Vanuatu à l'Organisation, aujourd'hui, est un nouveau pas vers l'application de ce principe.

133. C'est dans cet esprit que le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats saisit cette occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple de Vanuatu à l'occasion de leur accession à l'indépendance, le 30 juillet 1980. Nous comptons sur une étroite coopération avec la délégation de Vanuatu dans nos efforts pour réaliser les idéaux et les objectifs de la Charte des Nations Unies, qui nous sont communs à tous.

134. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan qui va parler au nom du Groupe des Etats arabes.

135. M. ABDALLA (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, au nom du Groupe des Etats arabes, je suis très heureux de vous transmettre nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Le Groupe des Etats arabes est certain que, grâce à vos vastes connaissances et votre grande expérience, tant dans les domaines politique que diplomatique, qui vont de pair avec votre compétence et votre sagesse, vous serez à même d'obtenir, à l'issue de cette session, les résultats fructueux auxquels nous aspirons tous.

136. Le Groupe des Etats arabes est également heureux d'exprimer sa reconnaissance à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour la manière compétente

dont il s'est acquitté de ses responsabilités alors qu'il dirigeait les travaux de la trente-cinquième session.

137. Le Groupe des Etats arabes est très heureux d'accueillir aujourd'hui la République de Vanuatu en tant que Membre des Nations Unies. Nous nous félicitons aussi de l'engagement pris par Vanuatu de respecter les dispositions et les principes de la Charte des Nations Unies.

138. L'admission de la République de Vanuatu au sein de la famille internationale, en tant que pays indépendant et souverain, donne la preuve que cette famille est sur la voie de l'universalité et de l'élimination totale de l'impérialisme, en permettant aux peuples de réaliser leur droit fondamental et légitime à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée en 1960.

139. La disparition de l'impérialisme, qui est l'une des préoccupations essentielles de cette organisation depuis sa création, doit rester la priorité essentielle des Nations Unies jusqu'à ce que tous les pays colonisés et occupés, au premier rang desquels se trouvent la Palestine et la Namibie, soient libérés. Une paix juste et globale ne pourra s'instaurer dans le monde sans la reconnaissance des droits réels et légitimes des pays à vivre dans l'indépendance en tant qu'Etats souverains, sans ingérence extérieure et conformément à la Charte des Nations Unies et des principes du droit international.

140. Le Groupe des Etats arabes, tout en se félicitant aujourd'hui de l'entrée dans la famille internationale de la République de Vanuatu, espère que l'admission de ce pays nouvellement indépendant contribuera à promouvoir les objectifs de l'Organisation qui visent à mettre fin au colonialisme et à l'occupation des territoires par la force, et à établir une communauté internationale libre, plus équitable et plus pacifique, dans laquelle tous les peuples jouiront de la liberté, de l'égalité et de la justice.

141. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du pays hôte, les Etats-Unis d'Amérique.

142. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Premièrement, je souhaite faire observer que bien que l'élection d'aujourd'hui ait paru incertaine, son issue, en réalité, n'a jamais fait l'ombre d'un doute. Nous nous trouvons devant trois candidats d'une telle excellence que, quoi qu'il en fût, les Nations Unies étaient sûres de gagner.

143. Deuxièmement, je tiens à transmettre au nouveau Président de l'Assemblée générale les félicitations les plus chaleureuses et les vœux les plus sincères des Etats-Unis et lui dire que nous sommes certains qu'il s'acquittera de sa tâche avec les qualités et le dévouement pour lesquels il est si connu parmi nous.

144. Je voudrais également, au nom de mon Gouvernement, transmettre nos félicitations et toute notre gratitude au Président sortant, qui s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de distinction et d'énergie.

145. Enfin, je suis heureuse, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, de souhaiter la bienvenue à Vanuatu à l'Assemblée générale. Je sais que l'engagement pris dans sa constitution par la République de Vanuatu à l'égard d'un gouvernement libre et démocratique en fera un 155^e membre de valeur aux Nations Unies. Je suis certain que les relations d'amitié de longue date existant entre nos deux peuples seront renforcées par nos efforts ici.

146. L'indépendance nationale, l'autodétermination et la démocratie sont les plus grandes valeurs dont puissent jouir un peuple. Leur obtention suscite un sentiment de fierté et de joie non seulement pour les peuples intéressés mais pour tous ceux qui apprécient à leur juste valeur la

liberté et l'autodétermination. Les Etats-Unis partagent en ce moment le sentiment de fierté de Vanuatu, lui souhaitent leurs vœux les plus sincères et se réjouissent de son entrée à l'Organisation des Nations Unies.

147. Récemment, un certain nombre de nouvelles nations de la région du Pacifique sont devenues Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont ainsi apporté les caractéristiques uniques de leurs traditions géographiques et culturelles et également leur engagement à l'égard de la démocratie, du progrès et de la paix mondiale, ce qui a grandement renforcé notre organisation. Nous savons tous quel est le rôle très important joué par les nations du Pacifique dans les organes principaux des Nations Unies et dans les efforts de maintien de la paix de notre organisation. Nous savons aussi que Vanuatu deviendra un ferme défenseur des principes de la Charte des Nations Unies et apportera une contribution active et précieuse aux travaux des Nations Unies.

148. C'est donc avec un très grand plaisir que mon gouvernement transmet au peuple de Vanuatu ses félicitations les plus sincères, ses vœux les meilleurs et lui souhaite très chaleureusement la bienvenue à cette organisation, à New York et aux Etats-Unis.

149. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des îles Salomon.

150. M. BUGOTU (îles Salomon) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Les îles Salomon ont grande confiance en vos qualités et en votre expérience et nous nous associons à nos collègues pour dire que nous nous réjouissons de travailler avec vous alors que vous dirigerez cette éminente assemblée des nations. Nous adressons également nos félicitations les plus sincères à votre prédécesseur, M. von Wechmar.

151. Il y a trois ans que mon pays, les îles Salomon, a été accueilli par cette assemblée en tant que le plus jeune et le 150^e Etat Membre de cette grande famille des nations. Aujourd'hui, Vanuatu devient le 155^e Etat Membre. Le fait que cinq pays soient entrés à cette organisation mondiale en trois ans montre de bien des façons le rythme des changements mondiaux que nous devons tous accepter comme étant inévitables.

152. Les îles Salomon adressent leurs félicitations les plus chaleureuses à Vanuatu. En tant que proches voisins dans le Pacifique, Vanuatu et les îles Salomon non seulement ont des frontières maritimes communes mais, ce qui est plus important, partagent aussi un héritage commun pour ce qui est de la race, de l'histoire et de la religion. Nos liens historiques du passé nous ont tous fait connaître les plantations de coton et les champs de canne à sucre du Queensland et de Fidji, au milieu du XIX^e siècle, pour construire des nations autres que les nôtres propres. Mon pays souhaite maintenir ce lien très étroit avec Vanuatu à l'avenir.

153. La cérémonie d'aujourd'hui nous rappelle que nous, à Vanuatu et aux îles Salomon, avons maintenant atteint l'âge adulte et devons maintenant, inspirés par un sentiment de liberté et d'indépendance, construire nos propres nations dans une atmosphère de paix et d'harmonie avec les autres pays voisins du Pacifique et avec le monde dans son ensemble. Nous sommes encouragés par les acclamations et la bonne volonté manifestées aujourd'hui par la communauté internationale.

154. Les îles de la région du Pacifique sud, de même que les Etats insulaires des Antilles et de l'océan Indien, ont des problèmes particuliers qui sont propres à leur situation de petites îles et à leur environnement. Nos économies

sont petites et ouvertes et par conséquent vulnérables aux influences externes. Nous ne cherchons pas d'excuses du fait que nous habitons ces îles, mais nous attendons une plus grande compréhension de la part des plus grandes nations et nous espérons qu'elles respecteront notre façon de vivre et nos cultures.

155. Bien que nous soyons petits, nous faisons partie d'un monde très grand et, en entrant aux Nations Unies, nous nous sommes engagés à assumer les mêmes obligations et les mêmes responsabilités et les mêmes idéaux que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont définis dans la Charte.

156. A ce stade, et saisissant cette occasion, je voudrais informer l'Assemblée du récent changement qui s'est produit dans le Gouvernement de mon pays. Nous avons un nouveau premier ministre qui vient d'être élu et nous avons également un nouveau cabinet qui, en ce moment même, relevant de nouveaux défis, s'apprête à assumer les responsabilités du Gouvernement. Qu'il me soit permis de transmettre à cette assemblée l'assurance du nouveau premier ministre de mon pays et de mon gouvernement que les îles Salomon poursuivront une politique rationnelle et pratique afin d'apporter les améliorations nécessaires qui s'imposent. Le but principal de notre politique étrangère est d'entretenir des relations amicales avec toutes les nations.

157. Nous continuons à nous engager à apporter notre plein appui à la défense et au maintien de la paix et de la fraternité internationales, et comme nous l'avons dit devant cette auguste assemblée il y a trois ans, nous, aux îles Salomon, ne croyons pas à l'usage des armes pour résoudre les conflits. Nous pensons que nous avons suffisamment de bon sens et de raison pour apporter notre contribution active et indépendante à la paix et à l'harmonie dans le monde s'il nous est demandé de le faire. La paix et la fraternité sont le seul espoir, le seul salut pour de petits Etats insulaires comme le nôtre, et nous aspirons à les encourager.

158. En souhaitant la bienvenue à Vanuatu, rappelons-nous que, pour les petits Etats insulaires, la paix est la seule arme sûre de survie. Les îles du Pacifique s'en souviennent de façon constante puisqu'elles se trouvent dans un « océan pacifique ». Respectons donc ce nom dans notre façon de vivre.

159. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de Fidji, qui voudrait s'adresser à l'Assemblée au nom des pays du Pacifique sud.

160. M. BOLE (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, tout d'abord, au nom de ma propre délégation, de vous féliciter très chaleureusement pour avoir été élu au poste de Président de la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

161. Je tiens également à féliciter notre président sortant pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche de Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

162. Merci, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de prendre la parole en cette occasion unique au nom des six membres du Forum du Pacifique sud, qui sont Membres des Nations Unies, à savoir le Samoa occidental, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, l'Australie et mon propre pays, Fidji.

163. Nous venons d'assister à un événement historique et mémorable — l'admission de la République de Vanuatu en tant que 155^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette occasion fait date de manière significative dans l'histoire de cette jeune république puisque, à

partir d'aujourd'hui, Vanuatu indépendant va occuper la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

164. Prise dans un contexte plus large, l'admission de Vanuatu aujourd'hui traduit la foi inébranlable d'un nombre toujours croissant de nations dans le rôle inestimable que l'Organisation des Nations Unies continue à jouer en tant que gardienne de la paix et de la sécurité et garante de la liberté, de l'égalité et des droits des peuples dans le monde entier. Cette tendance à l'universalité croissante des Nations est, à notre avis, de bon augure pour l'avenir de cette organisation internationale qui, au cours de ces dernières années, a été de plus en plus menacée par l'affrontement caractérisant les relations internationales qui n'ont cessé de se détériorer.

165. Assurément, les nations, en particulier les petites nations, cherchent à devenir Membres des Nations Unies car, seules, les Nations Unies peuvent fournir cet abri neutre de paix et de sécurité qui est si essentiel et si primordial pour leur propre développement socio-économique tant nécessaire et pour leur évolution politique ordonnée.

166. Alors que nous accueillons la République de Vanuatu en tant que Membre des Nations Unies, nous sommes également conscients du rôle véritable et efficace joué par les Nations Unies, par l'intermédiaire de son Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a encouragé Vanuatu à devenir une nation indépendante. A cet égard, nous sommes fiers d'avoir été associés aux travaux de ce comité, et nous ne sommes pas moins fiers d'être membre de la communauté des nations du Pacifique sud, nations qui ont apporté leur soutien moral à la décolonisation de Vanuatu.

167. En disant cela, nous sommes conscients aussi des contributions positives apportées par les Puissances administrantes — à savoir le Royaume-Uni et la France — dans leurs efforts déployés pour résoudre, de manière satisfaisante, les problèmes liés à l'histoire unique et au statut de dépendance de Vanuatu. Grâce à des discussions et grâce à un bon jugement, l'indépendance de Vanuatu a été réalisée, comme l'a été celle de ses voisins indépendants du Pacifique sud, de façon pacifique — comme cela doit être le cas dans le Pacifique.

168. Hommage doit principalement être rendu, pour cette transition pacifique de Vanuatu à l'indépendance, à son architecte en chef — son premier ministre —, M. Walter Lini. M. Lini est un chef et un leader-né. Son éducation et sa formation ont fait de lui un homme épris de paix, et il a grandi dans un milieu familial qui lui a permis de se consacrer au service de son peuple. Il n'est donc pas étonnant que le mouvement d'indépendance qu'il a mené dès sa création, et qui a été fermement appuyé par le peuple de Vanuatu, ait pu atteindre son objectif de la façon pacifique que nous connaissons, malgré son héritage historique complexe.

169. De l'avis des nations que je représente, les antécédents du Premier Ministre, M. Lini, son expérience et sa formation sont pour lui d'excellents atouts dans la tâche difficile à laquelle il s'est déjà attaqué : la construction d'une nouvelle nation. Ces qualités lui ont également permis de voir les choses dans une perspective qui dépasse les frontières de son Etat.

170. Avant cette solennelle occasion au cours de laquelle ce pays est devenu le plus nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, Vanuatu était déjà membre du Commonwealth, membre du Forum du Pacifique sud et membres d'autres organisations diverses du Pacifique sud auxquelles il apporte des contributions importantes.

171. Que Vanuatu soit membre du Forum du Pacifique sud et d'autres organisations internationales dans le Pacifique sud est un fait qui revêt une signification spéciale dans notre région; cette appartenance redéfinit les liens traditionnels et les affinités qui unissent les pays du Pacifique sud; elle ajoute, en outre, une nouvelle dimension et insuffle une nouvelle force aux organisations régionales dans leurs efforts visant à résoudre leurs problèmes communs.

172. En sa qualité de Membre des Nations Unies, nous sommes certains que Vanuatu fera entendre une voix distincte et fraîche — fondée sur son expérience culturelle unique et sur son histoire — qui s'élèvera pour que soit trouvée une solution aux problèmes auxquels nous sommes confrontés ici, aux Nations Unies. La voix de Vanuatu est une voix du Pacifique, une voix insulaire qui, nous l'espérons, attirera l'attention des Nations Unies, peut-être davantage que par le passé sur les problèmes particuliers aux îles du Pacifique et aux autres nations insulaires en développement.

173. Pour terminer, je voudrais donc, au nom du Samoa occidental, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Salomon, de l'Australie et de mon pays, Fidji, souhaiter très chaleureusement la bienvenue à Vanuatu au sein de la communauté des nations.

174. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée entendra maintenant la déclaration du Premier Ministre de la République de Vanuatu.

175. M. LINI (République de Vanuatu) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions et vous remercier d'avoir accueilli ici ma délégation. Ce faisant, je souhaite également remercier votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour la manière magistrale dont il s'est acquitté de ses fonctions.

176. Qu'il me soit permis aussi d'adresser mes remerciements au Conseil de sécurité qui a donné un avis favorable à notre demande et qui l'a soumise à cette trente-sixième session de l'Assemblée générale.

177. Je souhaite exprimer notre gratitude à tous les Etats Membres qui ont parrainé notre demande d'entrée à l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement nos anciennes puissances administrantes, la France et le Royaume-Uni, de même qu'à l'Algérie qui a pris la parole pour nous souhaiter la bienvenue et présenter notre demande, la Mongolie, la République démocratique allemande, le Honduras, le Danemark, la Suède, les Etats-Unis, les îles Salomon et Fidji.

178. Ma délégation est profondément honorée et reconnaissante des nombreuses paroles aimables prononcées par divers représentants en cette occasion historique pour Vanuatu. C'est avec fierté, humilité et gratitude que je me tiens devant vous au nom du peuple de Vanuatu. Oui, je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de m'adresser à cette assemblée, en cet instant unique où notre jeune République prend sa place d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies; c'est pour moi une nouvelle source de fierté et de gratitude.

179. L'ordre du jour de cette assemblée représente tout à fait l'esprit, les principes et les engagements contenus dans la Charte de cette grande organisation qui, depuis sa création, est l'incarnation de l'espoir d'émancipation d'un nombre incalculable d'êtres humains. Je m'en voudrais de retarder les membres de l'Assemblée dans leurs nobles fonctions; aussi je serai bref.

180. Tout d'abord, je désire confirmer que ma présence ici a une importance particulière à mes yeux car c'est devant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépen-

dance aux pays et aux peuples coloniaux qu'en deux occasions j'ai été autorisé à me présenter pour exposer le cas de la décolonisation de mon pays. L'attention et l'aide que ce comité nous a accordées sont hautement appréciées à Vanuatu car elles ont permis d'assurer la liberté politique de notre peuple, fait que je suis heureux de signaler. C'est pourquoi les Nations Unies occupent une place toute spéciale dans nos cœurs, et devenir Membre de cette organisation est pour nous l'événement le plus important depuis que nous sommes devenus une nation.

181. La naissance de notre nation n'est pas allée sans difficultés et nombre de pays Membres ici présents s'en sont dits préoccupés. Aussi voudrais-je en cette occasion dire publiquement que nous avons contracté envers eux une dette de reconnaissance. L'expérience de Vanuatu, alors qu'elle en était aux dernières étapes de sa longue et difficile route vers l'indépendance, représente d'une certaine manière — et je le dis fort respectueusement — une leçon qui est tout à fait conforme aux raisons essentielles de l'existence même de ce conseil des nations auquel un Vanuatu libre vient de se joindre.

182. Nous sommes un petit pays situé dans le plus grand océan du monde, à l'écart des grands courants de la vie internationale. C'est principalement pour cela que nous nous sommes sentis la proie des intérêts discordants, anti-démocratiques et égoïstes de ceux qui souhaitaient interrompre notre progrès, notre marche politique et constitutionnelle. Ces influences négatives auraient bien pu prendre le dessus sans l'assistance que nous avons reçue de nos amis de la région et dont nous avons été honorés.

183. Notre indépendance est un exemple classique de la réalisation d'un but commun poursuivi dans l'intérêt de la paix et du bien-être d'un peuple et d'une région. C'est précisément pour cela que les Nations Unies ont été créées. Si, aux heures de crise, un appui véritable est donné à ceux qui, indépendamment de leur volonté, ne peuvent faire face à la situation, il sera possible alors, et alors seulement, de voir les faibles devenir forts, être libres et capables collectivement sinon individuellement d'apporter leur concours lorsque les circonstances l'exigent.

184. Nous vivons des temps incertains dans un monde incertain. Beaucoup dépendra, Monsieur le Président, de la mesure dans laquelle vous verrez vos efforts couronnés de succès dans l'accomplissement de vos hautes fonctions et aussi de l'unité d'action de cette assemblée. Monsieur le Président, vous et les membres de cette assemblée, pouvez compter dans votre tâche sur les prières constantes et les bons vœux du peuple de Vanuatu. Nous savons bien sûr que même les prières les plus ferventes s'appuient sur des mesures pratiques. On dit souvent « Aide-toi et le ciel t'aidera » et c'est un adage auquel je souscris personnellement volontiers étant donné ma formation. Nous sommes une petite nation et nous sommes un nouveau venu dans la famille des nations, réalité dont nous sommes des plus conscients. Mais au moment où nous prenons notre place dans le monde et assumons, ce faisant, nos obligations nationales et internationales, nous aimons à penser qu'il nous sera possible, à l'occasion, de contribuer, même modestement, aux travaux de cette organisation et aux débats de cette assemblée. Car bien que nous soyons une petite nation et nouvellement admis au sein de la communauté internationale, nos convictions

et nos principes sont ressentis avec sincérité et conviction à la fois.

185. Notre difficile passé colonial a été la source de nombreuses préoccupations pour notre expérience nationale, et je dois dire avec beaucoup d'humilité qu'en certaines occasions il sera de l'intérêt de tous que ces préoccupations soient exprimés ici. C'est un fait que certaines de ces préoccupations sont régionales et découlent de l'appui à ce que nous, à Vanuatu, considérons comme l'espoir légitime et naturel des peuples du Pacifique qui sont encore soumis à la domination coloniale. Leur droit à une libre détermination politique est un principe auquel nous ne renoncerons jamais. Nous pensons que c'est un principe qui doit être appuyé à tout moment par cette assemblée, de même que nous soutiendrons avec la même conviction que notre océan Pacifique doit demeurer exempt de pollution nucléaire due à la décharge de déchets nucléaires ou aux essais d'engins nucléaires.

186. Sur le plan international, nous appuierons avec toute notre conviction le débat désormais connu sous le nom de dialogue Nord-Sud, sachant assurément que beaucoup dépend — à la fois du point de vue de la justice et de celui du bien-être international — des relations futures qui existeront entre les pays industrialisés et ceux qui leur fournissent les matières premières essentielles dont ils ont un si grand besoin.

187. Qu'il me soit permis de dire à nouveau, avec respect, que nulle organisation n'est mieux placée que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions pour faire rapidement comprendre que beaucoup dépend des relations futures entre les pays industriels et les pays producteurs des produits de base. Le monde doit renoncer aux concepts de domination et de dépendance et se tourner vers la réalité de l'interdépendance et aux impératifs de changement que celle-ci engendre. Je voudrais dire à nouveau que l'amélioration du bien-être de tous ceux qui en ont désespérément besoin dépend d'une reconnaissance pratique par la société industrialisée qu'il n'est de l'intérêt de personne à long terme de rechercher le profit national aux dépens de la pauvreté internationale. La persistance d'une telle situation ne peut qu'aboutir à des structures explosives d'injustice de plus en plus aiguës, des structures qui ne permettent pas à la moitié du monde de gagner une vie convenable, des schémas de consommation qui épuisent et polluent les ressources mondiales et les systèmes économiques, qui profitent à quelques-uns aux dépens du plus grand nombre.

188. En présentant ces préoccupations toutes les fois que nous pourrons le faire, nous espérons sincèrement apporter une contribution à cette organisation, à laquelle nous devons tant, tout en défendant et en favorisant les nobles idéaux qui sont à l'origine de sa création. Je voudrais remercier l'Assemblée de m'avoir écouté avec tant de bienveillance et de courtoisie.

La séance est levée à 18 h 40.

NOTE

1. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières*, 114^e séance, par. 3 à 29.